



Information aux représentants légaux Votre Espace Famille

SERVICE DE L'ENFANCE

Dossier suivi par : Amélie Ponchel

☎ 03 28 82 91 60 | enfance@sequedin.fr

Sequedin, le 8 novembre 2022

Chers Parents,

Vous souhaitez inscrire votre ou vos enfant(s) à une activité municipale : restauration scolaire, accueil périscolaire (garderie avant ou après l'école), accueil de loisirs des 4–12 ans pour les petites vacances scolaires, accueil de loisirs des 4–13 ans pour les vacances scolaires d'été ou péri-ALSH (garderie avant ou après l'accueil de loisirs).

Comment faire ?

- 1) Se procurer le livret d'accueil en mairie ou sur le site www.sequedin.fr.
- 2) Déposer en mairie le dossier composé des 3 fiches A (famille), B et C (par enfant) dûment complétées et de la copie des pages du carnet de vaccination. Le service de l'enfance procédera alors à la création de votre espace famille en ligne ou à la réinscription de votre enfant.
- 3) Les nouvelles familles recevront un courriel de « MonEspacefamille.fr ». Elles seront invitées à activer leur nouvel espace *via* le lien indiqué (si ce courriel n'est ni dans votre boîte de réception ni dans vos spams, contactez-nous), l'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (plutôt que d'un téléphone portable) est recommandée.
- 4) Sur la page d'identification, créer votre mot de passe.
- 5) Vous arriverez alors sur la page d'accueil.
- 6) Cliquez sur votre nom en haut de page pour compléter vos informations, en particulier l'adresse courriel, le nom, le prénom et le numéro de téléphone des responsables 1 et 2.
- 7) Votre session est alors opérationnelle et accessible à tout moment. Vous pouvez alors consulter les rubriques : Actualités, Mes réservations, Mes factures et Mes Demandes.

Comment consulter les réservations et les modifier ?

- 1) Dans votre espace famille, cliquez sur l'onglet « Mes réservations ».
- 2) Vous pouvez ainsi consulter les réservations déjà faites pour votre ou vos enfant(s), un onglet pour chaque enfant.
- 3) La modification des réservations (ajout ou suppression) se fait sur le principe du panier, que vous devez impérativement valider une fois que vous avez sélectionné les réservations à ajouter ou supprimer. Vos modifications ne seront prises en compte qu'après validation du panier.

Informations complémentaires :

1)Activités Périscolaires : restaurant scolaire et accueils périscolaires (matin et/ou soir) durant le temps scolaire se réservent à la journée, la facturation se fait sur la base des réservations en post-paiement (paiement après les prestations du mois).

2)Activités Extrascolaires : accueil de loisirs et péri-ALSH durant les vacances scolaires se réservent et sont facturés à la semaine en post-paiement (le mois suivant l'accueil de loisirs).

Le logiciel Parascol tient compte des régimes alimentaires que vous avez renseignés dans le dossier d'inscription.

Le Livret d'Accueil et les règles de vie des activités municipales s'appliquent.

En cas de difficultés, ne pas hésiter à prendre contact avec le service de l'enfance.

Le Maire,

Christian LEWILLE